

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin  
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2024-25  
portant location du logement  
situé 6 bis C rue de l'Abattoir - 23700 AUZANCES**

**Madame le Maire d'Auzances,**

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-62 en date du 30 novembre 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (en vertu du 5° de l'article L.2122-22 du CGCT),
- Considérant la demande de location présentée par Madame Hélène SCHRAEN pour le logement T3 situé 6 bis C rue de l'Abattoir – 23700 AUZANCES,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La demande de location présentée Madame Hélène SCHRAEN pour le logement T3 situé 6 bis C rue de l'Abattoir – 23700 AUZANCES, est acceptée à compter du vendredi 13 Décembre 2024, moyennant un loyer mensuel de 443, 73 Euros se décomposant comme suit :

- Loyer appartement : 431, 98 Euros
- Ordures ménagères : 11, 75 Euros

**Article 2 :** La signature du contrat de location est acceptée.

Auzances, le 2 Décembre 2024  
Le Maire,

**Françoise SIMON**

